



CB-CDA 2025-015

Décision interlocutoire de la Commission

Instance : Services audiovisuels en ligne - Musique (2014-2026)

13 février 2025

I. Survol

A. Résumé

[1] Le 16 janvier 2025, dans la Décision interlocutoire CB-CDA 2025-004, la formation a fixé le calendrier suivant.

Événement	Date
Toutes les parties doivent déposer leurs réponses aux dossiers de l'instance	Lundi 17 février 2025
Contre-interrogatoires	Lundi 10 mars 2025
Toutes les parties doivent déposer leurs répliques aux réponses aux dossiers de l'instance	Lundi 31 mars 2025

[2] Le 12 février 2025, la SOCAN a écrit à la Commission pour demander, pour des raisons de compassion, une prorogation jusqu'au 28 février 2025 de la date limite de dépôt des réponses aux dossiers de l'instance. Dans cette demande, la SOCAN a indiqué que toutes les parties avaient consenti à cette prorogation.

[3] La demande est acceptée. Le nouveau calendrier est le suivant.

Événement	Date
Toutes les parties doivent déposer leurs réponses aux dossiers de l'instance	Vendredi 28 février 2025
Contre-interrogatoires	Vendredi 21 mars 2025
Toutes les parties doivent déposer leurs répliques aux réponses aux dossiers de l'instance	Vendredi 11 avril 2025

Lara Taylor
Gestionnaire de l'instance